



Entre les branches

Année 11, no 10, Décembre 2017

Municipalité



Parc éolien Mont Sainte-Marguerite

Il ne reste que quelques semaines pour finaliser les travaux pour la mise en service du parc éolien avant le 31 décembre. C'est l'objectif que désire atteindre le promoteur et l'entrepreneur.

À ce jour, il ne reste que quelques éoliennes à monter. De plus, tout le travail électrique à l'intérieur de l'éolienne doit être complété et inspecté afin de permettre la mise en service. La restauration des chemins privés et publics se poursuivra au printemps prochain.

Comme l'hiver dernier, Boréa Construction assura l'entretien des chemins fermés en hiver seulement pour ses travailleurs. Nous vous demandons de respecter les consignes inscrites sur les tronçons fermés du 15 novembre au 15 mai. Nous ne sommes pas responsables des accidents ou des bris qui pourraient être causés.

De plus, le sentier de motoneige ne sera pas possible dans les secteurs de la route Sainte-Marguerite et du Rang Fermanagh avant la période des fêtes, car les travailleurs ont priorité. Nous comptons une fois de plus sur votre bonne collaboration.

Un poste de représentant du voisinage vient à échéance au comité de suivi, du parc éolien Mont Sainte-Marguerite, au 31 décembre.

Un représentant du voisinage, signifie une personne ;

- qui réside à l'intérieur de l'aire du parc éolien telle que déterminée par le propriétaire du parc éolien;
- qui n'a aucun lien d'affaires avec le propriétaire du parc éolien et a été choisi selon la procédure établie à l'article 3.1 du protocole de fonctionnement du comité de suivi pour le parc éolien Mont Sainte-Marguerite

Si un tel mandat vous intéresse, veuillez soumettre votre candidature au bureau de la municipalité. Dans le cas où plusieurs candidatures seraient soumises, celles-ci seront présentées au comité de suivi, qui à son tour fera une recommandation au conseil d'administration.

On vous invite à consulter le site www.eolien-mont-sainte-marguerite.com pour y découvrir de l'information concernant le projet du parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

Organismes

FADOQ ET FERMIERES DE SAINT-SYLVESTRE

Social des fêtes: dimanche, **le 10 décembre**, dîner à la cabane à sucre du Père Normand.

Accueil à 11 h 30, musique et danse en après-midi avec les GT Matic, nombreux prix de présence, coût 25\$.

SVP veuillez réserver auprès de Cécile (418-596-2616) ou de Véronique (418-596-2252). Apportez vos consommations. Au plaisir de vous rencontrer.

Meilleurs vœux à tous pour un heureux temps des fêtes.

CHEVALIERS DE COLOMB

Réunion mensuelle et social des Fêtes le mardi 12 décembre à 20h00 à St-Patrice. Vos conjointes sont les bienvenues. À cette occasion il y aura présentation de la famille de l'année.

PANIERIERS DE NOËL



Le temps des Fêtes est un beau moment de partage. Pourquoi ne pas y participer ?

Jusqu'au 15 décembre, nous vous invitons à déposer vos denrées chez Alimentation Saint-Sylvestre, dans la boîte prévue à cette fin. Il n'y a pas seulement la nourriture qui peut être donnée, d'autres articles telle que de la pâte à dents, du savon, du détergeant, etc...

Les articles serviront à confectionner des paniers qui seront remis aux plus démunis. Soyez généreux !

Vous avez jusqu'au **08 décembre** pour donner votre nom ou celui d'un proche qui aura besoin d'aide alimentaire pour égayer la période des fêtes. Communiquez avec la municipalité au 418-596-2384.

Lien-Partage en collaboration avec les Chevaliers de Colomb.

FÊTE DES ENFANTS

Dimanche le 17 décembre

Au centre multifonctionnel
de Saint-Sylvestre

Venez profiter de cette journée en famille !
Jeux gonflables sur place
pour les enfants de 2 à 12 ans

On vous attend de 10h00 à 16h00
Le père Noël nous visitera à 11h00 et 14h00

Notre mascotte Syl-Glisse viendra faire son tour !

Rafraichissements et grignotines disponibles sur place.



Discours du maire novembre 2017

Citoyennes et citoyens de Saint-Sylvestre, à chaque année en novembre, le maire fait un discours dressant le bilan de la dernière année. Avec l'arrivée de la loi 122, cette obligation prendra une autre forme éventuellement. Je considère qu'il est essentiel de faire cette rétrospective et tout spécialement en cette année électorale.

Premièrement, je désire remercier la population de leur confiance pour me permettre de faire un autre mandat. Il y a de gros projets en cour pour améliorer l'avenir de Saint-Sylvestre. Je mettrai encore tous les efforts et l'énergie nécessaire pour atteindre l'objectif final. Je tiens à remercier les élus sortants, Maryse Lapointe, Raynald Champagne et Roland Gagné qui ont travaillé avec moi de nombreuses années pour la communauté. Ce fut très agréable de partager vos idées, vos opinions pour l'avancement de St-Sylvestre. Merci à Gilbert Bilodeau, Roger Couture et Etienne Parent qui poursuivent un autre mandat pour accomplir de belles réalisations. Je souhaite la bienvenue à Nancy et Sonia Lehoux ainsi qu'à Steve Houley. Que les défis du monde municipal répondent à vos attentes. Bienvenue à toute l'équipe!

De nos jours, le plus grand défi municipal est de répondre à toutes les normes et exigences qui sont constamment changeantes et plus sévères. Il faut davantage d'études, de mandats pour vérifier si nous répondons à toutes les conditions afin d'obtenir le feu vert pour débiter les projets.

Le projet éolien en est un bel exemple. Depuis les trois dernières années, que nous aidons le promoteur en lui transmettant toutes les informations, la réglementation qu'il a besoin. Nous espérons que nous pourrions arriver à la mise en service du parc avant la fin de l'année 2017.

Le développement résidentiel, soit le prolongement de la rue Huppé, verra le jour au printemps 2018. L'entrepreneur prévoit commencer les travaux avec l'arrivée du printemps. Nous dévoilerons sous peu le plan des terrains disponibles.

La mise aux normes à notre station d'épuration est présentement en cour avec l'ajout d'un système de déphosphatation. C'est une obligation au quelle les municipalités doivent se conformer.

Une étude de faisabilité a dû être faite pour démontrer que le pont couvert, situé au dessus de la rivière Filcars dans le rang St-André, n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. Cette étude est nécessaire si on veut obtenir l'aide du ministère des transports.

Parlant du ministère des transports, après quelques années de pourparlers pour diminuer la vitesse à l'entrée EST du village, ceux-ci feront des travaux d'aménagement pour améliorer la configuration de la route, et ce à l'été 2018.

Avec l'arrivée future des redevances du parc éolien, les membres du conseil ont fait appel à un planificateur financier. Les projets prioritaires à réaliser, la taxation future, le taux d'endettement à prévoir, sont quelques exemples aux quels nous avons dû faire une réflexion. Un cadre financier a été établi et nous tenterons de le respecter et atteindre les objectifs fixés.

La commission scolaire Beauce-Etchemin a investi près de 1 millions pour rénover notre école. C'est un gros plus pour notre municipalité. Cette année, c'est près de 60 permis de construction et rénovation qui ont été émis.

Je profite de cette occasion pour souligner l'implication de nos organismes dans notre milieu. Leur dynamisme, leur implication, leur joie de vivre agrémentent la vie sociale à Saint-Sylvestre. Je les félicite !!

Merci à vous, citoyennes et citoyens de Saint-Sylvestre, pour votre patience, votre collaboration et compréhension, en cette année de construction du parc éolien. De nombreux travailleurs, d'énormes machines ont circulé sur notre territoire, ont dérangé notre intimité, notre routine. Le chantier tire à sa fin et nous verrons une belle amélioration en 2018.

Merci à nos employés qui travaillent souvent dans l'ombre. C'est eux qui font le pont entre le conseil municipal et les citoyens. Les tâches ont été ardues et très demandantes cette année.

Nous continuerons à travailler tous ensemble pour les citoyens des Saint-Sylvestre. Nous demeurons à votre écoute pour répondre à vos besoins et vos attentes. Soyons fiers d'être Sylvestoise et Sylvestois !



Nouvelles de notre bibliothèque

Notre belle bibliothèque est bien garnie de livres de tous genres et pour tous les âges. Récemment, une série d'une quarantaine de romans d'Agatha Christie a été cataloguée et mise en circulation; venez découvrir ou redécouvrir cette auteure classique! Nous avons aussi plusieurs nouveaux petits livres de la série Caillou.

La Rencontre est toujours à la recherche de bénévoles. Si nous étions plus nombreux, nous pourrions ouvrir une soirée de plus. Passez donner votre nom.

La biblio est ouverte tous les jeudis de 19h00 à 20h30, et les dimanches de 10h00 à 11h30. Au plaisir!



MARCHE DE NOËL

Marche familiale pour admirer les décorations extérieures, le mardi 19 décembre. Rendez-vous à 19h00 dans la cour de l'église. Apportez vos grelots et clochettes ! Nous pourrions même chanter quelques airs du temps des fêtes.

Nous vous attendons en grand nombre !

Bienvenue aux petits et grands.

L'activité sera annulée en cas de mauvais temps.

Pour information contactez la municipalité au 418-596-2384

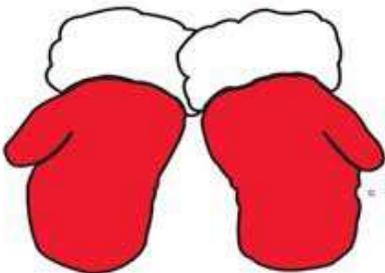


RECHERCHE

Personnel demandé à temps partiel pour la préparation de poireaux de décembre à mars.

Pour information communiquez avec Potager Therrien au 418-596-3154

La guignolée



La Guignolée

Le club Lions de Saint-Sylvestre se présentera à vos portes le samedi 2 décembre prochain en avant-midi pour la guignolée 2017.

Préparez-vous à les accueillir !

Merci à l'avance pour votre générosité.

Pour information contactez Mario Lemieux au 418-596-3240



Souper des gens d'affaires de Lotbinière

La municipalité a participé à la 19^e édition du souper des gens d'affaires de Lotbinière qui a eu lieu le 7 novembre dernier. Organisé par le CLD de Lotbinière, cette activité permet au gens d'affaires de la région de Lotbinière de socialiser, d'échanger et de se faire connaître.

Les membres du conseil ont invité à leur table trois jeunes entrepreneurs de Saint-Sylvestre, soit :

Madame Laurence Bilodeau, De **Ferme Bilodienne Inc**

Madame Maxine Paquet-Lessard, de **Pensée Santé**

Monsieur Gabriel Lemieux, représentant le **Domaine du Radar**

Cette soirée a été très appréciée. Elle a permis de mieux connaître notre relève entrepreneuriale de Saint-Sylvestre. La municipalité compte renouveler l'expérience l'année prochaine. Longue vie à toutes nos entreprises sur le territoire !



GLISSADES FAMILIALES DE SAINT-SYLVESTRE

Les 2, 3 et 4 février prochain, préparez-vous pour la 11^e édition des Glissades Familiales de Saint-Sylvestre. Les équipements de glisse seraient donc une bonne idée de cadeau de Noël, car vous aurez la chance de venir les tester sur nos pistes.

Cette activité sera organisée par la Corporation Défi de Saint-Sylvestre conjointement avec le Club Lions de Saint-Sylvestre.



**RAPPEL
IMPORTANT**

Un petit rappel à ceux et celles qui n'ont pas payé leur taxes municipales ou scolaires.

Nous vous demandons de mettre votre ou vos dossiers à jour et ce le plus **rapidement possible**, afin de vous éviter des intérêts supplémentaires ou encore être mis en vente pour le non paiement de taxes.

Nous vous recommandons de mettre ce dernier à jour , et ce **avant le 31 décembre 2017**. Ceci vous évitera bien des surprises !

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations .

Municipalité de St-Sylvestre au 418-596-2384



GÉRALD CYPRIEN LACROIX
Cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine
Du titre de San Giuseppe all'Aurelio
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET PRIMAT DU CANADA

Décret
de suppression des paroisses
De
Saint-Bernard, de Saint-Sylvestre, de Saint-Isidore, de Sainte-Marguerite,
de Saint-Elzéar, de Sainte-Hénédine, de Saint-Patrice, de Saint-Narcisse
et de Saint-Maxime (Scott)
et
modification des limites et du nom de la paroisse
de
Sainte-Marie

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Bernard a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec, le 10 novembre 1825;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Sylvestre a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Bernard-Claude Panet, archevêque de Québec, le 26 novembre 1828;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Isidore a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Bernard-Claude Panet, archevêque de Québec, le 14 août 1829;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Sainte-Marguerite a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Bernard-Claude Panet, archevêque de Québec, le 8 novembre 1831;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Elzéar a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Joseph Signay, archevêque de Québec, le 26 mai 1835;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Sainte-Hénédine a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, le 20 mars 1852;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Patrice a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, le 2 octobre 1871;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Narcisse a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, le 16 mai 1872;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Maxime (Scott) a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, le 18 septembre 1895;

CONSIDÉRANT que la paroisse de Sainte-Marie a été érigée canoniquement par décret de monseigneur Joseph Signay, archevêque de Québec, le 22 mai 1835;

CONSIDÉRANT la *Loi Synodale du diocèse de Québec* (1995), à l'article 75, qui fait le constat de la baisse des effectifs sacerdotaux et des ressources diverses dans les paroisses, et, en conséquence, propose une réduction du nombre de paroisses canoniquement érigées;

CONSIDÉRANT la nécessité croissante de mettre en commun les ressources humaines et financières afin d'assurer la réalisation d'un projet pastoral qui contribue à la qualité de l'évangélisation, but premier de la mission de l'Église;

CONSIDÉRANT l'existence d'une équipe pastorale commune pour ces paroisses depuis 2011;

CONSIDÉRANT les différents résolutions adoptées à l'unanimité par l'assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Bernard, le 3 avril 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Elzéar, le 25 avril 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Sainte-Hénédine, le 20 avril 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Isidore, le 15 mai 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Sainte-Marguerite, le 25 avril 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Maxime (Scott), le 19 avril 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Narcisse, le 11 avril 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Patrice, le 24 mai 2017, l'assemblée de fabrique de la paroisse de Saint-Sylvestre, le 30 mai 2017 et l'assemblée de fabrique de la paroisse de Sainte-Marie, le 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT et ayant bien pesé les différentes remarques, propositions ou objections formulées durant les rencontres préparatoires à ce changement juridique et pastoral d'importance;

EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon autorité ordinaire, après avoir reçu la demande du curé de ces paroisses, en date du 11 juillet 2017, et après avoir entendu l'avis positif du Conseil presbytéral de l'Archidiocèse de Québec le 18 septembre 2017, selon les dispositions du canon 515 § 2 du *Code de droit canonique* :

1. Conformément aux canon 121 et 515 § 2 du *Code de droit canonique* et à l'article 2 de la *Loi sur les fabriques*, je supprime (union extinctive) et déclare supprimées, par les présentes, les paroisses de Saint-Bernard, de Saint-Sylvestre, de Saint-Isidore, de Sainte-Marguerite, de Saint-Elzéar, de Sainte-Hénédine, de Saint-Patrice, Saint-Narcisse et de Saint-Maxime (Scott);
2. Je rattache et déclare rattaché au territoire de la paroisse de Sainte-Marie le territoire de ces paroisses supprimées;
3. Je donne mon consentement, conformément à l'article 21 de la *Loi sur les fabriques*, au changement de nom de la paroisse de Sainte-Marie en celui de la paroisse de **Sainte-Mère-de-Jésus**, avec comme fête liturgique la solennité de Sainte-Marie, Mère de Dieu, qui est fixée au 1er janvier;
4. Les personnes qui sont domiciliées sur les territoires des paroisses supprimées seront, à compter du premier janvier deux mille dix-huit, des paroissiens et des paroissiennes de la paroisse de Sainte-Mère-de-Jésus;
5. Les documents d'enquête pré-nuptiale et les autres documents d'archives seront conservés principalement au siège de la paroisse, située au 62, rue Notre-Dame Sud, dans la municipalité de Sainte-Marie, province de Québec;
6. Les biens, en termes d'actifs et de passifs, des paroisses supprimées seront remis à la paroisse de Sainte-Mère-de-Jésus et administrés par la fabrique du même nom conformément aux canon 121 et 123 du *Code de droit canonique* et aux prescriptions de la *Loi sur les fabriques*;
7. Les églises, désormais lieux de culte de la paroisse de Sainte-Mère-de-Jésus, conserveront leur vocable propre à savoir les églises Saint-Bernard-de-Clairvaux, Saint-Sylvestre, Saint-Isidore, Sainte-Marguerite, Saint-Elzéar, Sainte-Hénédine, Saint-Patrice, Saint-Narcisse, Saint-Maxime et Sainte-Marie;
8. Le présent décret sera rendu public par voie de publication, d'affichage ou de lecture, dans les églises mentionnées au n° 7 dudit décret, le dimanche suivant sa réception et entrera en vigueur le premier janvier deux mille dix-huit. La date de la publication de ce décret détermine, dans chaque paroisse concernée, le début de la période de recours hiérarchique de dix jours prévue au canon 1734 § 2.

Donné à Québec, sous notre signature en deux copies originales, celle du chancelier et sous le sceau de l'Archidiocèse de Québec ce trentième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.



+ *Gérald C. Card. Lacroix*
† Gérald C. Card. Lacroix
Archevêque de Québec

Jean Tailleux
Jean Tailleux, ch.t., v.é.
Chancelier

Chat-Écoute

Le service de clavardage est
pour partager des moments trop lourds

QUAND ON PRÉFÈRE L'ÉCRIRE PLUTÔT QUE LE DIRE!

Nouveau service de
CLAVARDAGE

Disponible sur le site
www.acetdq.org

→ Du lundi au jeudi de 18 h à 22 h



Association des Centres
d'Écoute Téléphonique
du Québec

Date limite pour vos articles du spécial des fêtes:

le 8 décembre 2017.

Prochaine parution le 21 décembre.

Nous faisons relâche en janvier

Pour le journal de février, date limite pour la réception des
articles est le **19 janvier 2018**